



PILLAC - 16390

## **Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 15 Décembre 2022 à 20h30**

**Rappel de l'ordre du jour (convocation du 8 Décembre 2022)**

-  **Désignation du secrétaire de séance**  
Mme AUDOIN est désignée secrétaire de séance

Sont présents :

- Mme AUDOIN Sandrine
- Mr. Jeannick EHRENMANN
- Mr. Philippe KIPP
- Mme Anne LIRIO
- Mr. Valentin GILLET
- Mr. Dominique STREIFF
- Mr Cyril VERGNON

Absente excusée :

- Mme Viviane BERTHELOMET donne pouvoir à Mr STREIFF
- Mme Lysiane BOURON

Absents :

- Mr. Alban AUDOIN
- Mme Géraldine BOUILLON

-  **Ordre du jour :**
-  Désignation du secrétaire de séance
  -  Délibération autorisant le Maire à faire une demande de subventions pour les travaux d'aménagement du studio
  -  Délibération Agent recenseur
  -  Vote Aide pour un voyage scolaire
  -  CAUE – Balade thermographique
  -  Convention voirie avec la CCLTD
  -  Point finances communales
  -  Appel à projet Logélia
  -  Questions diverses



PILLAC - 16390

#### **Actions du Maire depuis le 08/09/2022**

- 29/10 Inauguration de l'espace cinéraire
- 15/11 Rendez-vous en Mairie avec des administrés et les représentants institutionnels de l'AFAFE
- 16/11 Conseil communautaire
- 24/11 Conférences des Maires
- 6/12 Réunion Syndicat de l'eau
- 7/12 Conférence des Maires - Voirie
- 14/12 Conseil communautaire
- 15/12 Signature vente terrain lotissement chez le notaire

#### **Délibération autorisant le Maire à faire une demande de subventions pour les travaux d'aménagement du studio**

La commune porte un projet d'agrandissement et de lutte contre la précarité énergétique d'un de ses logements communaux à vocation sociale, le studio, situé en cœur de bourg.

Des devis ont été demandés, pour l'instant ceux reçus, peuvent nous permettre le montage du plan de financement :

- |  |                |
|--|----------------|
| - Remplacement du système de chauffage (pompe à chaleur) : | 5 315.80 € HT  |
| - Remplacement de menuiserie :                             | 1 266.00 € HT  |
| - Isolation murs / sol / plafonds :                        | 1 791.84 € HT. |

Ces travaux peuvent être subventionnés, sur la base de ces devis :

Etat : 35 %	(2 930.77 €)
Département : 20 %	(1 674.73 €)
Et le solde en autofinancement.	(3 768.14 €)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal décident l'agrandissement et l'installation d'une pompe-à-chaleur pour la rénovation thermique du studio.

Ils autorisent Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour ces travaux, et à solliciter des subventions.

La délibération est soumise au vote :

0 voix contre  
0 abstention  
8 voix pour



PILLAC - 16390

Mr le Maire profite du sujet pour remercier ici l'aide précieuse fournie par Mr Fabien PORTAL de la CCLTD pour le montage du dossier de demandes de subventions ; Mme LIRIO se charge de faire la demande de subventions en ligne avant le 31 décembre.

#### **Délibération agent recenseur**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu sur la commune de Pillac du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Pour ce faire, il y a lieu, sur la demande de l'INSEE, de nommer un agent recenseur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sachant que la secrétaire de mairie est à temps non complet sur la commune, décide de la nommer agent recenseur, donc sur la période du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Elle sera rémunérée pour ces deux fonctions en heures complémentaires, soit 50 heures complémentaires pour la période du 19 au 31 janvier 2023, et 50 heures complémentaires pour la période du 1er au 18 février 2023.

La délibération est soumise au vote :

0 voix contre

0 abstention

8 voix pour

Madame BOUILLON rejoint le conseil municipal à 20h55

#### **Demande de subvention aux familles pour un voyage scolaire**

Le Collège de Montmoreau informe la commune qu'un voyage scolaire est organisé en Espagne du 20 au 23 mars 2023. Le montant du voyage fixé par le conseil d'administration du collège est fixé à 278€ par collégien. 4 collégiens de notre commune sont concernés par cette sortie. A ce jour, deux familles ont sollicité l'aide communale, une par écrit et l'autre verbalement. Après discussion, le conseil municipal décide d'octroyer une aide de 50€ aux 4 colégiens, même ceux dont les familles n'auront pas fait la demande.

La proposition est soumise au vote :

0 voix contre

1 abstention

8 voix pour

#### **CAUE – balade thermographique et information de la population**

Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) a proposé d'organiser une « balade » thermographique dans le centre bourg ; cette balade a pour but de révéler les défauts d'isolation et mettre en évidence les « passoires thermiques » que pourraient être



PILLAC - 16390

certaines habitations. S'en suivra une information sur les conseils pour améliorer l'isolation et les aides possibles lors d'une réunion publique, salle des fêtes, mardi 17 janvier à 18h. Communication de cette manifestation sera faite aux communes voisines.

#### **Convention voirie avec la communauté de communes**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de convention entre la CCLTD et les communes membres doit être passée afin de définir les responsabilités en matière de travaux d'entretien de la voirie et donne lecture de la convention.

Il s'agit de cadrer qui doit effectuer les travaux d'enrobé à froid dans les communes (agent et/ou élus) ; cette convention définit la responsabilité de la CCLTD qui garde la compétence en matière d'entretien de la voirie.

La convention est adoptée à l'unanimité

#### **Point sur les finances communales**

Mr le Maire informe le conseil sur l'état des finances communales au 14/12/2022.

La trésorerie présente un solde positif de 169 557,33€

En section fonctionnement, le solde est de + 32 856,91€

En section investissement, le solde est de + 50 751,34€

Mr le Maire a constaté un dépassement substantiel des dépenses de carburant de + 2000€, dû à l'inflation sur les carburants depuis le début de l'année.

#### **Appel à projet LOGELIA**

Mr Le Maire informe le conseil de l'appel à projet de LOGELIA soutenu par Mr VERGEZ, Président de LOGELIA. Après présentation du projet qui consisterait à donner un terrain constructible, viabilisé et de co-financer une partie des travaux de construction de logements sociaux avec, comme seul retour pour la commune, une augmentation de l'offre d'hébergement et une augmentation de la population, ce qui mécaniquement entraînerait une augmentation des recettes fiscales, le projet ne retient pas l'attention du conseil.

Se pose néanmoins pour la commune la viabilisation du second lotissement.

#### **Questions diverses**

##### **Villes et villages fleuris**

Mr le Maire informe le conseil que notre commune a été retenue et labellisée « 2 fleurs » suite à la délibération du jury le 17 novembre dernier.



PILLAC - 16390

Mr le Maire en profite pour remercier le travail remarquable effectué par Mmes BOUILLON et PUYPALAT pour le dossier qui avait été remis aux membres du jury lors de leur visite l'été dernier.

#### ❖ **Vente de parcelles au lotissement des grands Champs**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé la vente définitive du lot N°5 hier chez le notaire.

Il doit signer la vente des lots 1 & 2 avec Mr MONTAUBAN le 3 janvier prochain.

Il ne restera que les lots 6 & 7 disponibles à la vente.

#### ❖ **Travaux toiture Mairie**

Mr le Maire informe le conseil que des travaux de toiture doivent être engagés sur une partie de la Mairie suite à une intervention de remaniement faite par la société DUPONT. La charpente est en bon état et, vu la configuration, une isolation n'est pas forcément nécessaire. Un nouveau devis sera demandé à la société nommée ci-dessus pour inscription éventuelle de dépenses au budget 2023. D'autres entreprises pourront être sollicitées début 2023 pour avis et devis

#### ❖ **Bouclier tarifaire Energie**

Pour donner suite à une proposition du SDEG 16, la commune cochant les bonnes cases, nous avons obtenu la mise en place d'un bouclier tarifaire pour l'électricité consommée par la commune.

#### ❖ **Monument aux morts**

Monsieur KIPP informe les membres du Conseil Municipal qu'il a terminé son enquête auprès des services de l'armée. Cela permet de valider les orthographes des personnes inscrites, en enlever une car non morte au combat, de maintenir des personnes figurant sur notre monument et également sur un autre monument d'une autre commune.

Toutes ces explications sont validées par le conseil municipal, et Mr le Maire demande que l'impression des plaques soit demandée et qu'elles soient mises en place pour une inauguration le 8 mai prochain.

#### ❖ **Travaux église**

Monsieur EHRENMANN nous fait part de l'entrevue et de la visite des différentes parties de l'église (clocher, combles,...) avec des techniciens mandatés par le cabinet d'architecte pour l'évaluation de l' »état de santé » de l'église courant novembre.



PILLAC - 16390

Il nous faut maintenant attendre le retour d'expertise d'ici quelques semaines pour décider de travaux à engager, ou pas, en fonction du diagnostic et de la priorisation des travaux.

❖ **D.F.C.I (Défense des forêts contre les incendies)**

Une première réunion entre le Maire, Mme Bouillon, Mr Ehrenmann, Mme Lirio a eu lieu, suite à 2 incendies dans la commune pour lister les points d'eau pour le ravitaillement des camions de pompiers. Quelques informations restaient à compléter. Mr KIPP a vérifié auprès des propriétaires de l'étang de la Lucasse, l'étang de Mr Galluret et l'étang de Mr Gillet, que ces points d'eau pouvaient, avec l'accord des propriétaires, être mis à disposition des pompiers.

Mr le Maire souhaite qu'une convention soit signée entre la commune et les propriétaires pour formaliser l'accord.

❖ **Acquisition de terrain par la commune**

Dans le prolongement de la visite avec le jury des Villes et Villages fleuris, les membres du conseil municipal qui accompagnaient la visite se sont arrêtés au verger près de la Grange Marcombes ; une proposition d'en faire un lieu de pique-nique ou de rencontre avec des spécialistes des arbres fruitiers lors d'une visite scolaire pour profiter du verger a été envisagée. Un problème subsistait : la totalité de l'espace n'appartient pas à la commune.

Au nom et avec l'accord du conseil municipal, Mr le Maire demande à Mr Vergnon Cyril s'il serait disposé à nous céder sa parcelle. Il s'agit de la parcelle B773 qui fait 3 a & 54cta.

Mr Vergnon propose à la municipalité de céder cette parcelle à la commune pour l'euro symbolique, cette dernière prenant évidemment en charge les frais de notaire.

❖ **Vœux du Maire**

Les vœux du Maire auront lieu à la salle des fêtes le samedi 14 janvier à 14h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Le Maire

La secrétaire de séance